Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_122-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_122_020_5.3 : Création des commissions thématiques

Monsieur le Président rappelle que les commissions thématiques ont pour vocation d'étudier les questions soumises au Conseil Communautaire.

Elles peuvent intervenir dans tous les domaines de compétence de la Communauté Communes. Elles rédigent des rapports à destination du Conseil Communautaire. Leur rôle est consultatif et non décisionnel.

Elles sont présidées de droit par le Président de la Communauté. Lors de la première réunion de la commission, les membres désignent un vice-président qui remplacera le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Les autres règles de fonctionnement de ces commissions sont laissées à la libre appréciation des élus.

L'article L. 5211-40 -1 du même code institue la possibilité pour l'EPCI d'ouvrir ces commissions aux conseillers municipaux non communautaires.

Depuis la loi engagement proximité au sein de ces commissions thématiques un conseiller absent peut être remplacé par un conseiller municipal désigné par le maire dans le respect du principe de représentation proportionnelle applicable et les élus, les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation peuvent assister aux commissions sans émettre d'avis.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_122-DE

Monsieur le Président propose de constituer les commissions thématiques suivantes :

- ✓ Commission Finances et Fiscalité,
- ✓ Commission Ressources Humaines,
- ✓ Commission Numérique, Informatique et SIG
- ✓ Commission Développement économique
- ✓ Commission Emploi Formation et Economie Sociale et Solidaire
- ✓ Commission Tourisme
- ✓ Commission Urbanisme, Habitat, Mobilités,
- ✓ Commission Environnement, Aménagement durable, Eau,
- ✓ Commission Voirie, Espaces verts et Bâtiments communautaires,
- ✓ Commission Culture (dont Lecture publique)
- ✓ Commission Cohésions Socialise
- ✓ Commission Sport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.5211-1 et L.2121-22,

Il est proposé de délibérer de la création et de la composition de ces différentes commissions.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la création de 12 commissions thématiques telles que présentées ci-dessus et leurs

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE